

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal. Téléphone Main 2547, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 1.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du Journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit : **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTREAL Can.**

Vol. VIII

MONTREAL, MARS

No 3

ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLEURS

Assemblée annuelle des membres du bureau exécutif de la section de Montréal.—Election des officiers pour le terme 1907-08.

L'assemblée annuelle des membres du Bureau Exécutif de l'Association des Marchands-Détailleur, section de Montréal, a été tenue, le 13 mars.

M. J. G. Watson occupait le fauteuil. Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente, le président relève quelques-uns des faits les plus importants relatifs au travail accompli durant l'année. Ce rapport est adopté à l'approbation générale.

Le secrétaire, M. Beaudry, donne ensuite lecture du rapport général. Il dit les efforts faits par l'Association pour faire amender l'article 520 du Code Criminel, afin de donner aux marchands les mêmes droits et privilèges que ceux dont jouissent les ouvriers. Ils reconnaissent que les conditions du commerce sont aujourd'hui telles qu'il est absolument nécessaire pour les marchands d'un même genre de commerce, de s'assembler, de discuter les questions auxquelles ils s'intéressent et d'arriver à une entente. Une entente entre commerçants est aujourd'hui défendue par la loi, ce qui a pour effet de paralyser énormément leurs efforts. L'expérience prouve que cette entente est avantageuse pour le public. Des amendements sont devant le Parlement et l'on exprime le désir qu'une commission spéciale soit formée pour les étudier.

Le secrétaire en vient ensuite à l'importante question du gaz. Plusieurs délégations ont eu des entrevues avec des échevins, mais, en fin de compte, il fut impossible d'obtenir justice du Conseil Municipal. L'Association s'est adressée alors à la Législature Provinciale qui écouta favorablement sa requête. Tous

les points furent amendés dans le sens désiré.

On a réussi à faire retirer l'article 514a, par lequel on demandait d'imposer une taxe spéciale de \$500 sur chaque établissement préparant des conserves alimentaires.

La Ville demandait le droit d'imposer une taxe spéciale de 5 pour cent sur les recettes brutes de toute compagnie produisant la force motrice, la lumière, etc. On a réussi devant le comité de la Chambre à réduire cette taxe à 2 pour cent et enfin à la faire rejeter devant le Comité du Conseil Législatif.



Capt. W. U. Boivin,

Président de l'Association des Marchands-Détailleur. (Section de Montréal).

On a demandé plusieurs changements importants à la loi des licences, entre autres il a été demandé qu'une seule licence soit à l'avenir accordée à chaque maison de gros.

Le rapport du secrétaire, et celui du trésorier, qui est aussi jugé satisfaisant, sont adoptés unanimement.

On procéda ensuite à l'élection des officiers du bureau pour le terme 1907-08.

C'est le désir des membres que M. Watson occupe la présidence pour un nouveau terme; mais, il s'y refuse avec insistance, alléguant qu'il pourrait contribuer autant et plus peut-être au progrès

de l'Association, en prenant part aux débats, à titre de membre seulement. Ce voyant, on procéda à l'élection. Le résultat fut comme suit: président, M. W. U. Boivin; 1er vice-président, M. J. Pillon; 2ème vice-président, M. Jean Lamoureux; trésorier, M. J. A. Ménard; secrétaire, M. J. A. Beaudry; auditeurs, MM. Laniel et Dubreuil.

Les nouveaux officiers remercient successivement leurs collègues, pour la confiance qu'ils leur témoignent, en les appelant à ces fonctions.

MM. Desjardins et Doré proposent un vote de remerciement aux officiers sortant de charge, et en particulier, à M. Watson, ex-président. Celui-ci dans une charmante improvisation remercia cordialement ses collègues pour cette nouvelle marque d'estime. Puis on procéda à l'étude des questions mises à l'ordre du jour.

On exprime l'opinion qu'il est nécessaire d'amender certaines ordonnances de la Cité de Montréal, concernant l'inspection des viandes. On demande que les viandes venant de la campagne, soient inspectées à leur arrivée afin de prévenir la distribution de viandes provenant d'animaux malades, ou morts de mort naturelle. On exprime l'opinion que la section de l'article 223 s'applique aux étaux privés. On désire aussi qu'un règlement soit passé afin de défendre aux expéditeurs de gaver leurs animaux en arrivant aux marchés ou en leur faisant absorber une quantité considérable de nourriture qui augmente leur poids et qui constitue une perte pour les bouchers. Ces opinions sont lues sous forme de proposition qui est adoptée unanimement.

Il est aussi résolu unanimement que l'Assemblée se déclare contre le principe du bill qui porte pour titre: "Acte concernant les sociétés Industrielles et Co-opératives", et demande que le Bureau Général Exécutif s'oppose à son option. On allègue que ce bill accorde des privilèges à certaines classes de la société, que l'on refuse à d'autres, et que le prin-